

2023-1679

2023-08-03

AQUCAR™ TN 100 Technique Microbiocide de traitement d'eau

TRIS (HYDROXMÉTHYLE) NITROMÉTHANE SOLIDE
MICROBICIDE

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION
OU LE RECONDITIONNEMENT. LES FORMULATEURS SE SERVANT DE CE
PRODUIT DOIVENT FOURNIR LES DONNÉES RELATIVES À L'HOMOLOGATION DE LEURS PRODUITS
FORMULÉS CONFORMÉMENT AUX
EXIGENCES DE LA LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES DU CANADA

FABRICATION

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

PRINCIPE ACTIF :

Tris (hydroxyméthyle) nitrométhane 97,0%

N(o) D'HOMOLOGATION 16820

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 45 kg

LANXESS Corporation

111 RIDC Park West Drive

Pittsburgh, PA 15275-1112

1-800-LANXESS

©2023 LANXESS. [AQUCAR™ TN 100 Technique Microbiocide de traitement d'eau],
LANXESS and the LANXESS Logo are trademarks of LANXESS Deutschland GmbH or its
affiliates. All trademarks are registered in many countries in the world.

PREMIERS SOINS EN

CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des
conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées
si

la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'a
voir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne

rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de
l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles co

2023-1679

2023-08-03

rnée mes about de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2021-1708

2021-06-29

Emporter l'étiquette du contenant, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTECH (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

2023-1679

2023-08-03

2021-1708

2021-06-29

PRÉCAUTIONS : NOCIF SI INGÉRÉ. Éviter le contact avec les yeux. Bien se laver avec du savon et de l'eau après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de fumer. Nocif si inhalé. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau avant de les remettre.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué par la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE :

L'AQUCARTM TN 100 Technique Microbiocide de traitement d'eau se décompose en présence de matières alcalines. Protéger des vapeurs d'ammoniac et d'amines au cours de la manipulation et de l'entreposage pour prévenir une détérioration et la génération de formaldéhyde.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de ce produit devraient rejeter les produits non désirés et les contenants selon les règlements municipaux ou provinciaux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.